

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.6r3

1. Déclaration de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) pour les établissements d'au moins 50 salariés
2. Nouvelles bases d'exonération ZRR/ZRU et ZFU
3. Nouveautés diverses
 - 3.1 Pourcentage TP sur bulletin de paie
 - 3.2 Format d'écritures comptables Coriolis
 - 3.3 Commandes de traitement de texte

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR



Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Il est nécessaire de connaître le nom et l'emplacement du fichier de données, qui sont à vérifier de préférence avant d'installer une mise à jour.

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier. Choisir *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'emplacement du fichier (par exemple en faisant  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton OK.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter.
- ✓ La mise à jour terminée, le fichier s'ouvre à l'écran, prêt à servir.



La mise à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...).

Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

1 Déclaration de Mouvements de Main d'Oeuvre (DMMO) dans les établissements d'au moins 50 salariés

sPAIEctacle 4.4.6r3 permet d'imprimer un état, agréé par l'administration, qui se substitue au formulaire CERFA n° 10595*11 «Déclaration mensuelle obligatoire des mouvements de main d'œuvre pour les établissements employant au moins 50 salariés».

- ✓ Aller au menu *Etats* - Entrées-sorties du personnel.
- ✓ Cocher *Mouvements de main-d'oeuvre*.
- ✓ Choisir la période.
- ✓ Valider avec OK.



Parmi les motifs de fin de contrat possibles, sPAIEctacle indique le motif FD «fin de contrat à durée déterminée» quand il s'applique.

Les autres motifs de fins de contrat doivent être complétés manuellement. Les salariés concernés sont regroupés au début du document.



Pour plus d'informations sur la DMMO, voir le site du Ministère du travail : www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/emploi/mouvements-main-oeuvre/

2 Nouvelles bases d'exonération ZRR/ZRU et ZFU

Le calcul des exonérations en ZRR/ZRU et ZFU est simplifié. Il s'apparente désormais à une réduction de cotisations sociales du type réduction Fillon. Le montant de l'exonération, calculée en multipliant la rémunération brute par un coefficient, figure sur une seule ligne du bulletin de paie.

sPAIEctacle 4.4.6r3 comporte deux nouvelles bases particulières permettant le paramétrage de la retenue de réduction ZRR/ZRU ou ZFU :

- base «réduction ZRR/ZRU»
- base «réduction ZFU»



La nouvelle législation s'applique aux ZRR, ZRU et ZFU à partir du 1er janvier 2009, (à l'exception des associations déclarées «organisme d'intérêt général» situées en ZRR pour les contrats conclus avant le 1er novembre 2007).



Pour la mise en place de ce paramétrage simplifié, les fiches solution «ZRR et ZRU» et «ZFU» sont disponibles sur www.spaiectacle.com >> *Espace Clients* >> *Fiches solution* >> *Contrats aidés territoriaux*

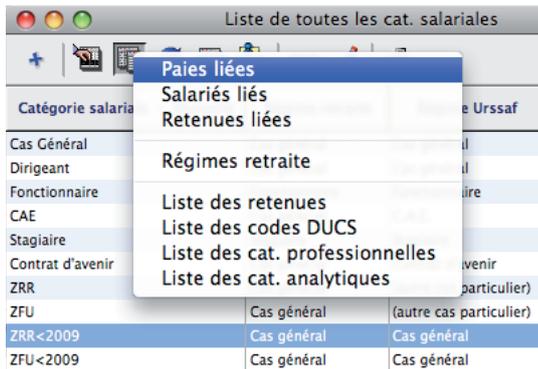
Régularisation des paies

Il est nécessaire de régulariser les paies déjà effectuées. Les exonérations étant patronales, le net à payer des salariés ne sera pas affecté.

- ✓ Effectuer avant toute chose le paramétrage décrit dans la fiche Solution.
- ✓ Aller au menu *Fichier* - *Sauvegarde*. Valider avec OK.
- ✓ La sauvegarde terminée, aller au menu *Paramètres* - *Paramétrage de la paie*. Sélectionner *Catégories salariales* - *Mutuelles* et cliquer sur *Ouvrir*.

ZRR : zone de revitalisation rurale
ZRU : zone de redynamisation urbaine
ZFU : zone franche urbaine

- ✓ Sélectionner l'ancienne catégorie salariale (par exemple, ZRR<2009) avec un seul clic.



- ✓ Cliquer sur «Listes liées» et choisir *Paies liées* dans la liste déroulante.

Une fenêtre *Sélection de paies* s'ouvre à l'écran.

- ✓ Dans la sélection de paies, cliquer sur «Chercher».

- ✓ Choisir l'exercice 2009 dans la liste déroulante (en haut).

- ✓ Cliquer sur le bouton *Chercher dans sélection* (en bas) (et non sur OK).

On ne doit plus avoir à l'écran que les paies des salariés concernés, depuis janvier 2009.

- ✓ Cliquer sur «Modification» dans la barre des icônes. La première paie s'ouvre en modification.
- ✓ Dans la liste déroulante *Cat. salariale*, choisir la nouvelle catégorie salariale.
- ✓ Cliquer sur le bouton pour passer à la paie suivante.
- ✓ Modifier ainsi la catégorie salariale dans toutes les paies. Cliquer sur OK sur la dernière paie.



Les paies ont été recalculées au fur et à mesure de cette manipulation. Néanmoins, il est recommandé de recalculer les cumuls des salariés pour terminer.

- ✓ Dans la sélection de paies à l'écran, cliquer sur «Listes liées» et choisir *Salariés liés* dans la liste déroulante. Une fenêtre *Sélection de salariés* s'ouvre à l'écran.
- ✓ Cliquer sur «Ajout de paie - Recalcul des paies» et choisir *Recalcul des paies*.
- ✓ Valider le panneau qui apparaît avec le bouton OK. Cliquer sur *Continuer* pour accepter la sauvegarde. Confirmer le recalcul avec OK.
- ✓ Il est possible que le recalcul final ne constate aucune différence. S'il y en a, la liste s'affichera à l'écran. Valider avec OK si l'impression est souhaitée, sinon cliquer sur *Annuler*.

Les manipulations sont terminées.



Pour la régularisation auprès de l'URSSAF

imprimer de nouveau le(s) récapitulatif(s) de cotisations DUCS URSSAF de la période concernée (mois ou trimestre selon la périodicité de déclaration de l'entreprise).

3 Nouveautés diverses

3.1 Pourcentage TP sur bulletin de paie

Pour les salariés à temps partiel, le pourcentage de temps partiel s'imprime à présent sur le bulletin de paie, en dessous du numéro de sécurité sociale.

3.2 Format d'écritures comptables Coriolis

Menu *Fichier - Société (ou) Etats - Ecritures comptables*

Le format d'export d'écritures comptables «Coriolis» (comptabilité des établissements publics) a été intégré à sPAIEctacle 4.4.6r3.

Ce format est accessible dans la liste déroulante *Format d'export* de la fiche *Société* (onglet *Caisses*) et de l'onglet *Options* du panneau *Ecritures comptables* lors de l'export.

3.3 Commandes traitement de texte

Les commandes suivantes ont été créées :

- *DateDebutMois*
- *DateFinMois*



Pour la mise en place de ce format particulier, il est recommandé de contacter GHS.

